



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

retraites complémentaires

Question écrite n° 72529

Texte de la question

M. Serge Poignant appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité quant à l'avenir des retraites complémentaires des futurs retraités. Au cours des quatre dernières années, le Gouvernement a refusé d'engager la réforme indispensable de nos systèmes de retraites. L'accord du 10 février 2001, signé par les partenaires sociaux, a bien permis d'assurer le financement des retraites complémentaires à 60 ans jusqu'au 31 décembre 2002, mais il ne s'agit là que d'une sauvegarde temporaire puisque la réforme des régimes de retraite complémentaire est nécessairement liée à celle du régime de base. Cet accord invite d'ailleurs expressément l'Etat à engager au plus vite la réforme du régime de base d'assurance vieillesse. Les préretraités dont la retraite sera liquidée à partir du 1er janvier 2003, à expiration de cet accord, craignent de subir une forte amputation de leur retraite complémentaire. Il lui demande de bien vouloir lui préciser comment elle entend assurer à ces préretraités une pleine retraite.

Données clés

Auteur : [M. Serge Poignant](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (10^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72529

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 février 2002, page 527